



Ecrit par Echo du Mardi le 17 février 2023

GMPI 2 SAS



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 19 août 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 17 février 2023 sous réserves d'incidents

GMPI 2

SAS au capital de 10 000 euros

Siège social : 120 allée du Mistral, ZA LA Cigalière IV, 84250 LE THOR

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte sous signature privée en date à Le Thor du 16 février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : GMPI 2

Siège : 120 allée du Mistral, ZA LA Cigalière IV, 84250 LE THOR

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Avignon

Capital : 10 000 euros

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La propriété, la gestion, l'administration et la disposition de tous immeubles et de toutes valeurs mobilières dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
- La promotion immobilière.
- L'activité de marchands de biens.
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de



Ecrit par Echo du Mardi le 17 février 2023

sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, d'alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

- la Société pourra également se porter caution hypothécaire et/ou solidaire de toute société dans le cadre d'un prêt immobilier.

- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières, immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets précités ou à tous objets similaires ou connexes ou pouvant lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation y compris la souscription de tous crédits ou l'octroi de toutes garanties sous quelque forme que ce soit

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : la société GROUPE NEO, SAS au capital de 3 480 680 €, dont le siège social est 164 Avenue de Saint Tronquet, Immeuble Le Consulat, 84130 LE PONTET, immatriculée RCS d'AVIGNON sous le numéro 494 141 666, représentée par Gauthier GHEYSEN, Président.